

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copié des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## cique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1527 Société : 2 Am

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHAKIB MUSTAPHA

Date de naissance : 19 - 02 - 55

Adresse : HABIBI

Tél. : ..... Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*CHAKIB MUSTAPHA  
Chirurgien Urologue  
Andrologue - Sexologue  
04, Rue Mokhtar El Gammoussi  
El Hay Esnada Sidi Bernoussi  
Casablanca - Maroc*

Date de consultation : 12/09/2020

Nom et prénom du malade : CHAKIB MUSTAPHA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Hypertension artérielle

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 2020

Le : 23/09/2020

Signature de l'adhérent(e) : CHAKIB MUSTAPHA

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRE

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12-09-2020	CS		300 Dhs	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	11/09/20	652,50

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRE

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	DATE DU DEVIS
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			

**Docteur**

**Mohamed Anis Khelil**

**Chirurgien Urologue**

**Sexologue, Andrologue**

Lauréat de la Faculté de Médecine de Casablanca  
Ancien Interne des Hôpitaux de Casablanca

Diplôme IntarUniversitaire d'Uro-oncologie  
de la Faculté de Médecine de Rabat

Diplôme InterUniversitaire de Médecine Hyperbare  
et Subaquatique de la Faculté de Médecine de Marseille  
Membre de l'Association Européenne  
d'Urologie et de Sexologie

Casablanca, le .....



**الدكتور**

**محمد انیس خلیل**

اختصاصي في أمراض و جراحة

المسالك البولية، الكلى، المثانة والجهاز التناسلي

خريج كلية الطب بالدار البيضاء

سابقاً طبيب داخلي بمستشفيات الدار البيضاء

دبلوم علاج سرطان المسالك البولية

من كلية الطب بالرباط

دبلوم العلاج بالضغط العالي من كلية الطب بمرسيليا

عضو في الجمعية الأوروبية لجراحة المسالك البولية

والجهاز التناسلي

الدار البيضاء -

2020

Dr CHAKIB  
—  
Rustaqdm

① Déjà Box Seoq qf  
92,50 PHARMACIE LISSANE JIJEL  
Dr ZIZA LISSANE FODDINE  
69 Bis Groupe Al Baida Hay Aloods  
Sidi Bernoussi-Casablanca  
Tél/Fax: 05 22 740 74

② laquar 2020 aps 20  
82,12 Tp/Le nati/2

*Dr. Khelil MED ANIS  
Chirurgien Urologue  
Andrologue - Sexologue*

94, Bd Guernaoui Hay Quods, 1er étage - Sidi Bernoussi - Casablanca  
Tél./Fax : 0522 73.03 49 - Urgence : 06 61 51 26 80 - email : kheliluro@gmail.com  
www.drkhelilanis.com

③ FLOTRAL sp

159,30x3

74/480/num/3nd



Dr. Kheil Med ANls  
Général Urologue  
Andrologue - sexologue  
Dr. Hoc Mokhtar Elgammoui  
Sidi Bou Saada Sidi Bernoussi  
Casablanca Tél: 05 22 77 03 60

= 652,50

PHARMACIE LISSANEEDINE  
Dr AZIZA LISSANEEDINE  
69 BIS Promenade de la Haye  
Sidi Bernoussi Casablanca  
Tél/Fax: 05 22 740 740



# FLOTRAL® 10 mg

## (Afluzosine), Comprimés à libération prolongée

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.

- Elle contient des informations importantes sur votre traitement.
  - Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.
  - Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.
- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

### Dans cette notice :

1. QU'EST-CE QUE FLOTRAL®, comprimés à libération prolongée ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?
  2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAÎTRE AVANT DE PRENDRE FLOTRAL®, comprimés à libération prolongée ?
  3. COMMENT PRENDRE FLOTRAL®, comprimés à libération prolongée ?
  4. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES EVENTUELS ?
  5. COMMENT CONSERVER FLOTRAL®, libération prolongée ?
  6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES
1. QU'EST-CE QUE FLOTRAL®, comprimés à libération prolongée ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?

FLOTRAL® contient de l'alfuzosine qui appartient à la classe des alphabloquants. Ces médicaments agissent sur le système génito-urinaire et hormones sexuelles.

FLOTRAL® est indiqué dans le :

- Traitement des symptômes fonctionnels de l'hypertrophie bénigne de la prostate.
- Traitement adjvant au sondage vésical dans la rétention aiguë d'urine liée à l'hypertrophie bénigne de la prostate.

MATIÈRES A CONNAÎTRE  
comprimés à

Traitement adjvant au sondage vésical dans la rétention aiguë d'urine liée à l'hypertrophie bénigne de la prostate :

Le traitement est administré pendant 3 à 4 jours dont 2 à 3 jours lors de la mise sous cathéter et 1 jour après le retrait de celui-ci.

### Mode d'administration

Voie orale.

Le comprimé doit être avalé entier avec un verre d'eau et pris immédiatement après le repas du soir.

Il doivent pas être croqués, mâchés, écrasés

Ces actions peuvent conduire à une absorption inappropriée du médicament et, des effets indésirables pouvant être

PPV: 159DH30

### Durée de traitement

SE CONFORMER STRICTEMENT À L'ORDONNANCE DU MEDECIN.

Si vous avez pris plus de FLOTRAL®, comprimés à libération prolongée que vous n'auriez dû :

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

En cas de surdosage, le malade sera hospitalisé et maintenu en position allongée. Un traitement classique de l'hypotension sera institué.

Du fait de sa fixation protéique élevée, l'alfuzosine est difficilement dialysable.

Si vous publiez

# FLOTRAL® 10 mg

## (Afluzosine), Comprimés à libération prolongée

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.

- Elle contient des informations importantes sur votre traitement.
  - Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.
  - Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.
- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

### Dans cette notice :

1. QU'EST-CE QUE FLOTRAL®, comprimés à libération prolongée ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?
  2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE FLOTRAL®, comprimés à libération prolongée ?
  3. COMMENT PRENDRE FLOTRAL®, comprimés à libération prolongée ?
  4. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES EVENTUELS ?
  5. COMMENT CONSERVER FLOTRAL®, libération prolongée ?
  6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES
1. QU'EST-CE QUE FLOTRAL®, comprimés à libération prolongée ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?

FLOTRAL® contient de l'alfuzosine qui appartient à la classe des alphabloquants. Ces médicaments agissent sur le système génito-urinaire et hormones sexuelles.

FLOTRAL® est indiqué dans le :

- Traitement des symptômes fonctionnels de l'hypertrophie bénigne de la prostate.
- Traitement adjvant au sondage vésical dans la rétention aiguë d'urine liée à l'hypertrophie bénigne de la prostate.

MATIÈRES A CONNAITRE  
comprimés à

Traitement adjvant au sondage vésical dans la rétention aiguë d'urine liée à l'hypertrophie bénigne de la prostate :

Le traitement est administré pendant 3 à 4 jours dont 2 à 3 jours lors de la mise sous cathéter et 1 jour après le retrait de celui-ci.

### Mode d'administration

Voie orale.

Le comprimé doit être avalé entier avec un verre d'eau et pris immédiatement après le repas du soir.

Il doivent pas être croqués, mâchés, écrasés

Ces actions peuvent conduire à une absorption inappropriée du médicament et, des effets indésirables pouvant être

PPV: 159DH30

### Durée de traitement

SE CONFORMER STRICTEMENT À L'ORDONNANCE DU MEDECIN.

Si vous avez pris plus de FLOTRAL®, comprimés à libération prolongée que vous n'auriez dû :

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

En cas de surdosage, le malade sera hospitalisé et maintenu en position allongée. Un traitement classique de l'hypotension sera institué.

Du fait de sa fixation protéique élevée, l'alfuzosine est difficilement dialysable.

Si vous publiez

# FLOTRAL® 10 mg

## (Afluzosine), Comprimés à libération prolongée

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.

- Elle contient des informations importantes sur votre traitement.
  - Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.
  - Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.
- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

### Dans cette notice :

1. QU'EST-CE QUE FLOTRAL®, comprimés à libération prolongée ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?
  2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAÎTRE AVANT DE PRENDRE FLOTRAL®, comprimés à libération prolongée ?
  3. COMMENT PRENDRE FLOTRAL®, comprimés à libération prolongée ?
  4. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES EVENTUELS ?
  5. COMMENT CONSERVER FLOTRAL®, libération prolongée ?
  6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES
1. QU'EST-CE QUE FLOTRAL®, comprimés à libération prolongée ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?

FLOTRAL® contient de l'alfuzosine qui appartient à la classe des alphabloquants. Ces médicaments agissent sur le système génito-urinaire et hormones sexuelles.

FLOTRAL® est indiqué dans le :

- Traitement des symptômes fonctionnels de l'hypertrophie bénigne de la prostate.
- Traitement adjvant au sondage vésical dans la rétention aiguë d'urine liée à l'hypertrophie bénigne de la prostate.

MATIÈRES A CONNAÎTRE  
comprimés à

Traitement adjvant au sondage vésical dans la rétention aiguë d'urine liée à l'hypertrophie bénigne de la prostate :

Le traitement est administré pendant 3 à 4 jours dont 2 à 3 jours lors de la mise sous cathéter et 1 jour après le retrait de celui-ci.

### Mode d'administration

Voie orale.

Le comprimé doit être avalé entier avec un verre d'eau et pris immédiatement après le repas du soir.

Il doivent pas être croqués, mâchés, écrasés

Ces actions peuvent conduire à une absorption inappropriée du médicament et, des effets indésirables pouvant être

PPV: 159DH30

### Durée de traitement

SE CONFORMER STRICTEMENT À L'ORDONNANCE DU MEDECIN.

Si vous avez pris plus de FLOTRAL®, comprimés à libération prolongée que vous n'auriez dû :

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

En cas de surdosage, le malade sera hospitalisé et maintenu en position allongée. Un traitement classique de l'hypotension sera institué.

Du fait de sa fixation protéique élevée, l'alfuzosine est difficilement dialysable.

Si vous publiez

# راسبيبر®

إزومبرازول المغذّي  
20 ملجم و 40 ملجم

## أعراض مقاومة لمجموعة المعدة في علب من فئة 7، 14 و 28

المرجو قراءة كامل هذه النشرة تمهّن قبل تناول هذا الدواء.  
حافظ على هذه النشرة قد تحتاج لقرائتها من جديد في وقت لاحق.  
إن كان لديك أي استفسار أو انتباخ أي شكل، المرجو إشارة الطبيب أو الصيدلي قدّم الحصول  
على المزيد من المعلومات.  
تم وصف هذه الدواء إنك شخصياً لذا لا تعطيه لأي شخص آخر حتى في حال تطبيقه العلاج  
لأنه قد يضر به.  
في حال ازدادت شدة التّثيرات غير مرغوب فيها أو لاحظت تّثيرات غير مرغوب فيه لم  
تذكر في هذه النشرة، الرجاء إبلاغ طيبك أو الصيدلي.

### 1. ترکيبة الدواء

يحتوي كل قرص قابض لمجموعة المعدة على 20 ملجم أو 40 ملجم من  
إزومبرازول (على شكل إزومبرازول المغذّي).

المركبات الأخرى : الكرات السكرية، هيدرووكسي بروبيل، السليلو  
كروسوفيتون-10 (PPXL-10)، بوفينون (PVP K-30)، ماكروكول 0،  
هيروميوزن قفاثات (HP-55)، سيلولوز الميكروكريستالن (PPXL)  
مايكروكول 6000، سيلولوز الصوديوم، ألوباري بني 03B86651، ماكروكول 4000، محول  
أيزوريبيثيل الأستير، كاربود الستييلين، المادة المقنة.  
قائمة المساعات ذات تأثيرات معروفة : السكاروز (الكرات السكرية).

### 2. الفئة الصيدلانية العلاجية

يحتوي راسبيبر® على مادة فعالة تسمى إزومبرازول. ينتهي هذا الدواء إلى فئة مثبتات  
مضخة البروتون. فهو ينتمي إلى أفراد المضخ في المعدة.

### 3. الإرشادات العلاجية

يسهل راسبيبر® 20 ملجم، أعراض مقاومة لمجموعة المعدة لعلاج الأمراض التالية :

-الإرتعاش العديمي المريني عند صعود حمض المعدة إلى المريء، وتسبيبه في الألم والانتفاخ،  
والفرحة.

-قرحة المعدة أو الاثني عشر في حال الإصابة بجرح مومي تدعى هيليكوباكتر بيليوري. إذا  
تطبّق عليه هذه الحال، قد يصف لك الطبيب أيضاً بعض المضادات الحيوية لعلاج هذا

المرض والعناي في القرحة.  
المثاليين

تحذير والتنبيه من القرحة : ١- ٢- ٣- ٤- ٥- ٦- ٧- ٨- ٩- ١٠- ١١- ١٢- ١٣- ١٤- ١٥- ١٦- ١٧- ١٨- ١٩- ٢٠- ٢١- ٢٢- ٢٣- ٢٤- ٢٥- ٢٦- ٢٧- ٢٨- ٢٩- ٣٠- ٣١- ٣٢- ٣٣- ٣٤- ٣٥- ٣٦- ٣٧- ٣٨- ٣٩- ٤٠- ٤١- ٤٢- ٤٣- ٤٤- ٤٥- ٤٦- ٤٧- ٤٨- ٤٩- ٥٠- ٥١- ٥٢- ٥٣- ٥٤- ٥٥- ٥٦- ٥٧- ٥٨- ٥٩- ٦٠- ٦١- ٦٢- ٦٣- ٦٤- ٦٥- ٦٦- ٦٧- ٦٨- ٦٩- ٧٠- ٧١- ٧٢- ٧٣- ٧٤- ٧٥- ٧٦- ٧٧- ٧٨- ٧٩- ٨٠- ٨١- ٨٢- ٨٣- ٨٤- ٨٥- ٨٦- ٨٧- ٨٨- ٨٩- ٩٠- ٩١- ٩٢- ٩٣- ٩٤- ٩٥- ٩٦- ٩٧- ٩٨- ٩٩- ١٠٠- ١٠١- ١٠٢- ١٠٣- ١٠٤- ١٠٥- ١٠٦- ١٠٧- ١٠٨- ١٠٩- ١١٠- ١١١- ١١٢- ١١٣- ١١٤- ١١٥- ١١٦- ١١٧- ١١٨- ١١٩- ١٢٠- ١٢١- ١٢٢- ١٢٣- ١٢٤- ١٢٥- ١٢٦- ١٢٧- ١٢٨- ١٢٩- ١٣٠- ١٣١- ١٣٢- ١٣٣- ١٣٤- ١٣٥- ١٣٦- ١٣٧- ١٣٨- ١٣٩- ١٤٠- ١٤١- ١٤٢- ١٤٣- ١٤٤- ١٤٥- ١٤٦- ١٤٧- ١٤٨- ١٤٩- ١٤١٠- ١٤١١- ١٤١٢- ١٤١٣- ١٤١٤- ١٤١٥- ١٤١٦- ١٤١٧- ١٤١٨- ١٤١٩- ١٤٢٠- ١٤٢١- ١٤٢٢- ١٤٢٣- ١٤٢٤- ١٤٢٥- ١٤٢٦- ١٤٢٧- ١٤٢٨- ١٤٢٩- ١٤٢١٠- ١٤٢١١- ١٤٢١٢- ١٤٢١٣- ١٤٢١٤- ١٤٢١٥- ١٤٢١٦- ١٤٢١٧- ١٤٢١٨- ١٤٢١٩- ١٤٢٢٠- ١٤٢٢١- ١٤٢٢٢- ١٤٢٢٣- ١٤٢٢٤- ١٤٢٢٥- ١٤٢٢٦- ١٤٢٢٧- ١٤٢٢٨- ١٤٢٢٩- ١٤٢٢١٠- ١٤٢٢١١- ١٤٢٢١٢- ١٤٢٢١٣- ١٤٢٢١٤- ١٤٢٢١٥- ١٤٢٢١٦- ١٤٢٢١٧- ١٤٢٢١٨- ١٤٢٢١٩- ١٤٢٢٢٠- ١٤٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٩- ١٤٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢١١- ١٤٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٣- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٤- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٥- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٦- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٧- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٨- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢١٠- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢١٢- ١٤٢٢٢٢٢٢١٣- ١٤٢٢٢٢٢١٤- ١٤٢٢٢٢٢١٥- ١٤٢٢٢٢٢١٦- ١٤٢٢٢٢٢١٧- ١٤٢٢٢٢٢١٨- ١٤٢٢٢٢٢١٩- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٠- ١٤٢٢٢٢٢١- ١٤٢٢٢٢٢٢٢٢٢- ١٤٢٢٢٢٢٢٢